

**Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION N° 2022-017**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 février 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 19h00,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 février 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

**Etaient présents en séance :** Christophe AUBERT, maire,

Agnès ARGENTIER, Françoise MOREAU, adjointes

Marie-Hélène COING, maire délégué de Mont de Lans.

Jean-Luc BISI, Anne Millet, Paul Van Leeuwen, Enrica TASSO, Pascal ESPITALLIER, conseillers municipaux.

**Etaient présents en visioconférence :** Éric GRAVIER, 1<sup>er</sup> adjoint, Pierre BALME, maire délégué de Venosc, Laurent Giraud, conseiller municipal

**Etaient absents ou excusés :** Cécile Neyraud, Ugo MOUNIER, Camille DURDAN, André GARDEN

**Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :**

Patrick Pellorce donne procuration à Anne Millet

Céline Valette donne procuration à Françoise Moreau

Fabien Veyrat donne procuration à Christophe Aubert

Angélique Aguilar donne procuration à Agnès Argentier

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :** Mmes Françoise Moreau et Marie-Hélène Coing ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : URBANISME – 2.1 – Documents d'urbanisme**

**OBJET : Schéma Directeur d'Aménagement de la station Les Deux Alpes**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le schéma directeur d'aménagement annexé.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Schéma Directeur d'Aménagement est un outil de planification urbaine qui dresse, pour un horizon temporel défini, les grandes lignes du développement territorial d'une commune.

Un schéma directeur d'aménagement se compose d'un rapport qui présente le parti d'aménagement adopté et sa justification, compte tenu, notamment, de l'équilibre qu'il convient de préserver entre le développement urbain et l'aménagement rural et de l'utilisation optimale des grands équipements existants ou prévus.

Ce document a pour vocation de donner une orientation générale et pour la commune, il détermine les objectifs d'aménagement sur la partie du territoire relative au plateau. Il comprend une carte d'orientation qui précise les affectations par zone.

Il vise à proposer une cohérence d'ensemble et une complémentarité des aménagements à l'horizon 2040, tant en termes d'aménagement urbain, de mobilité, de grand projet que d'organisation des remontées mécaniques. Il s'inscrit dans une volonté des élus de proposer une vision territorialisée de l'organisation du plateau.

L'objectif recherché est d'apaiser les déplacements en favorisant prioritairement les mobilités douces, collectives et durables. Dans ce cadre, la réflexion a conduit à organiser la station en 6 sous entités qui bénéficieront chacune d'une halte routière, transport par câble, stationnement, mobilités douces, activités de diversification, vestiaires et consignes. Le schéma directeur est pensé pour proposer des mobilités douces transversales dans le sens Nord/Sud et Est/Ouest permettant ainsi de desservir l'ensemble des zones bâties de la station.

Après avoir présenté le schéma directeur secteur par secteur, Monsieur le maire le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le schéma directeur d'aménagement de la station Les Deux Alpes,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Christophe AUBERT



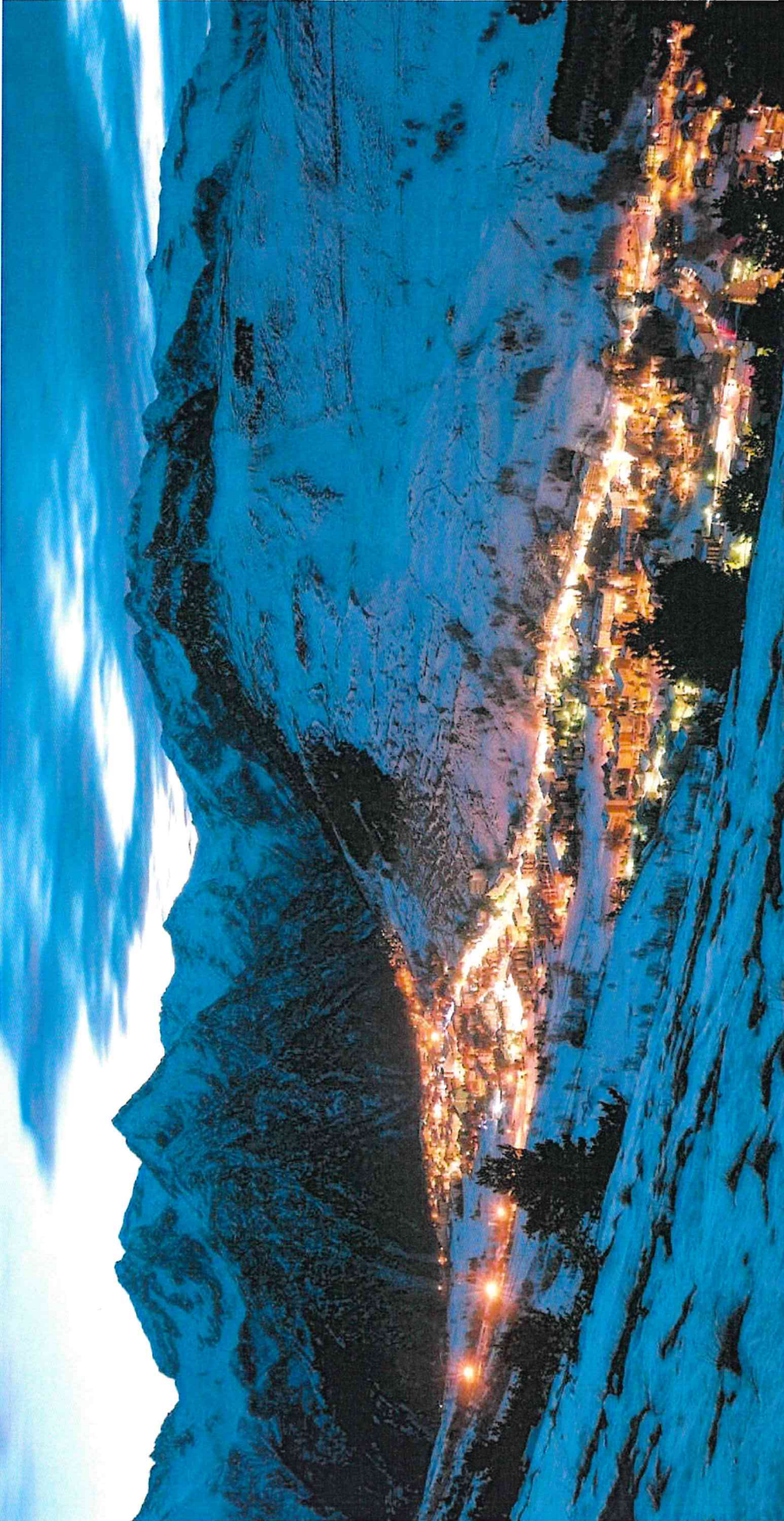
Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 038-200064434-20220214-DEL2022017-DE



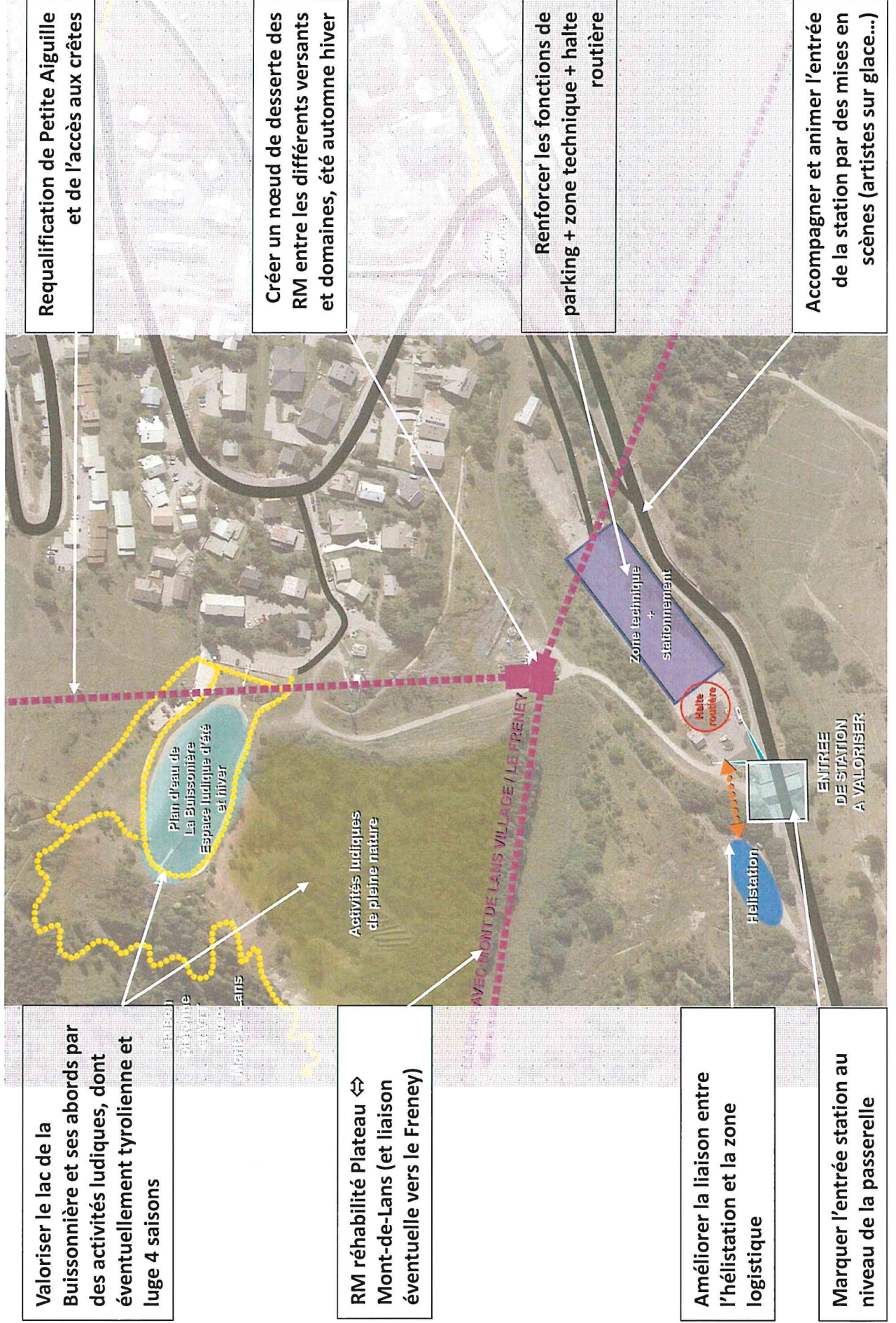
# SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA STATION DES 2 ALPES

## 2 ALPES 2040

COMMUNE  
**les 2 alpes**  
Mont de Lans - Venosc



# SECTEUR - ENTREE STATION – LA PASSERELLE



Valoriser le lac de la Buissonnière et ses abords par des activités ludiques, dont éventuellement tyrolienne et luge 4 saisons

RM réhabilité Plateau ↔ Mont-de-Lans (et liaison éventuelle vers le Freney)

Améliorer la liaison entre l'hélistation et la zone logistique

Marquer l'entrée station au niveau de la passerelle

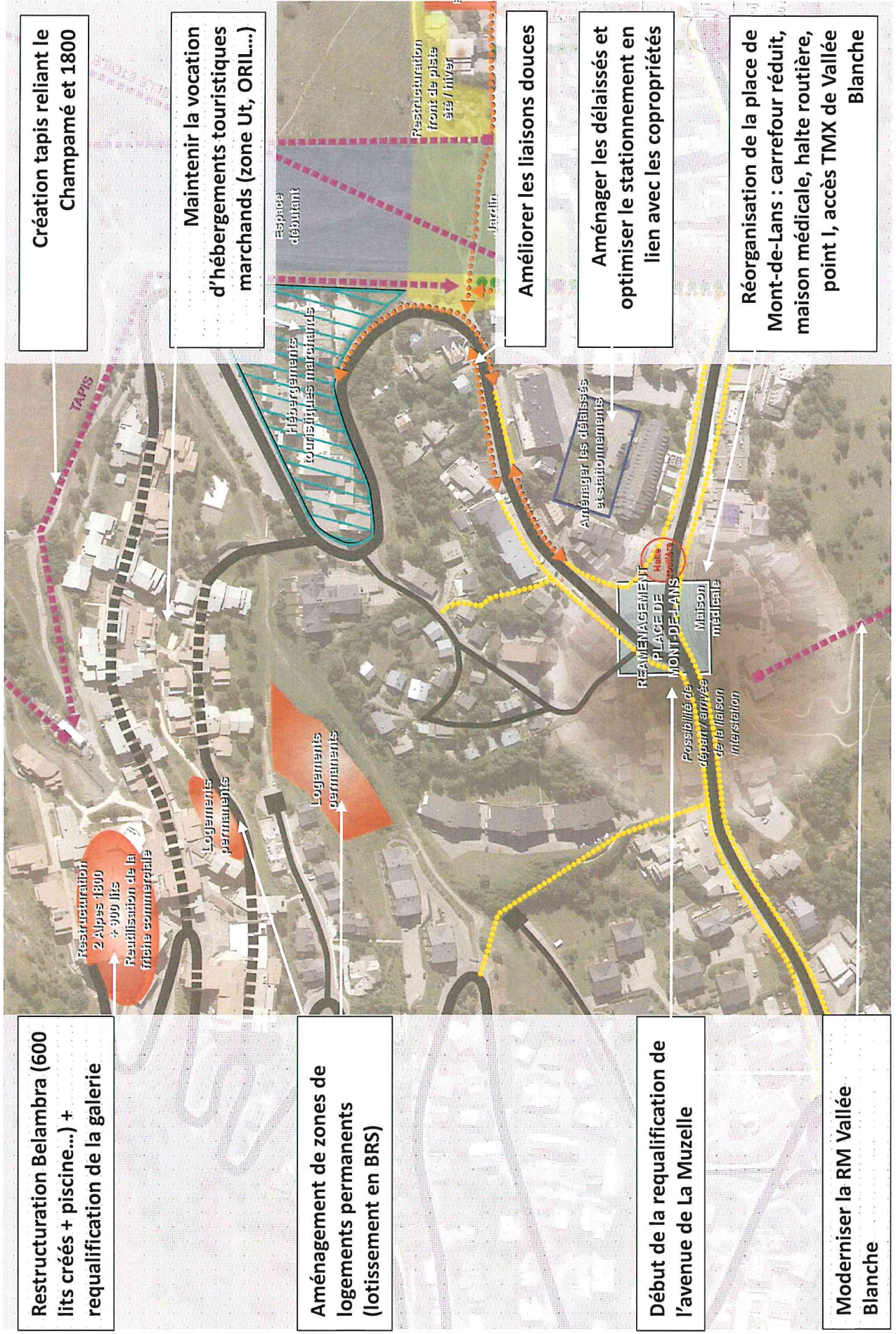
Requalification de Petite Aiguille et de l'accès aux crêtes

Créer un nœud de desserte des RM entre les différents versants et domaines, été automne hiver

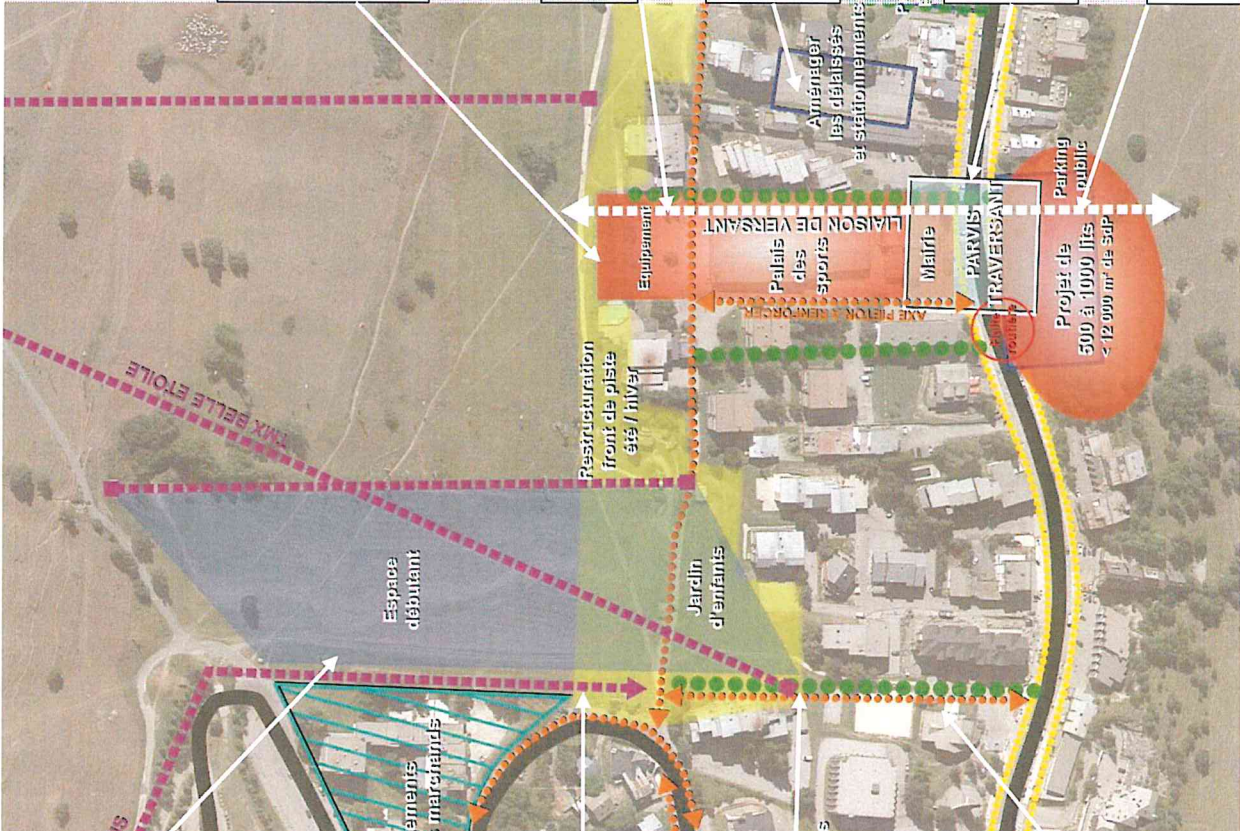
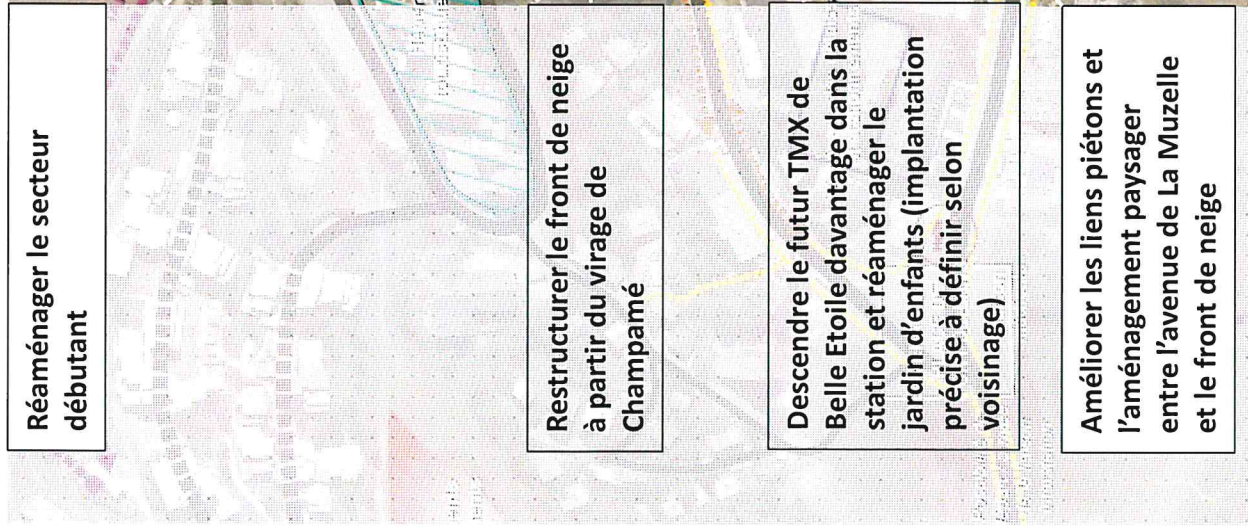
Renforcer les fonctions de parking + zone technique + halte routière

Accompagner et animer l'entrée de la station par des mises en scènes (artistes sur glace...)

# SECTEUR - PLACE DE MONT-DE-LANS / 2 ALPES 1800



# SECTEUR - PALAIS DES SPORTS / MAIRIE



**Renforcer et requalifier le pôle d'équipements publics par une extension dans le prolongement du palais des sports et des congrès, dont offre aquatique sportive.**

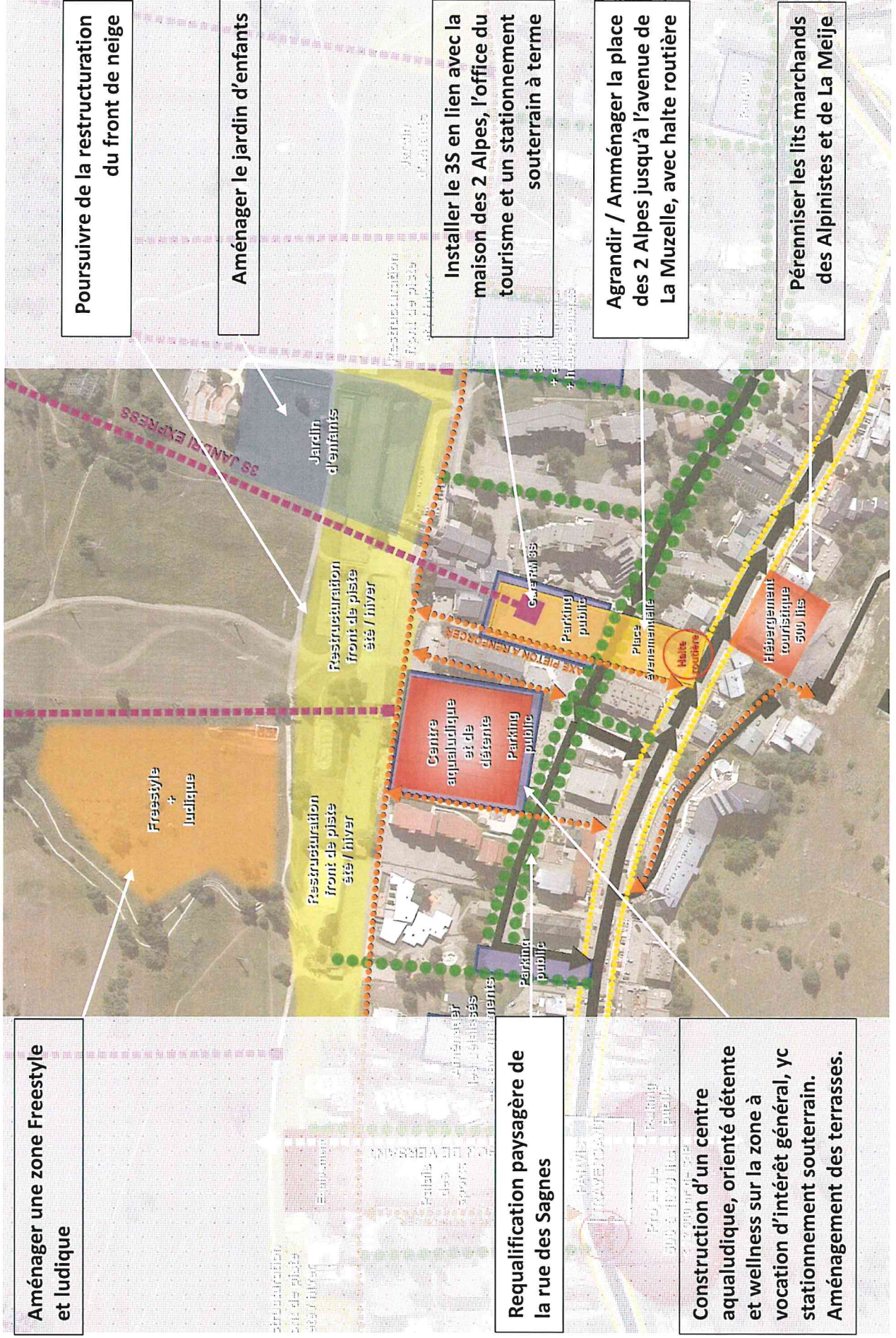
**Créer une liaison entre les deux versants de la station**

**Aménager les délaissés et stationnements en collaboration avec les copropriétés**

**Aménager un parvis traversant l'avenue de La Muzelle devant la mairie des 2 Alpes avec halte routière**

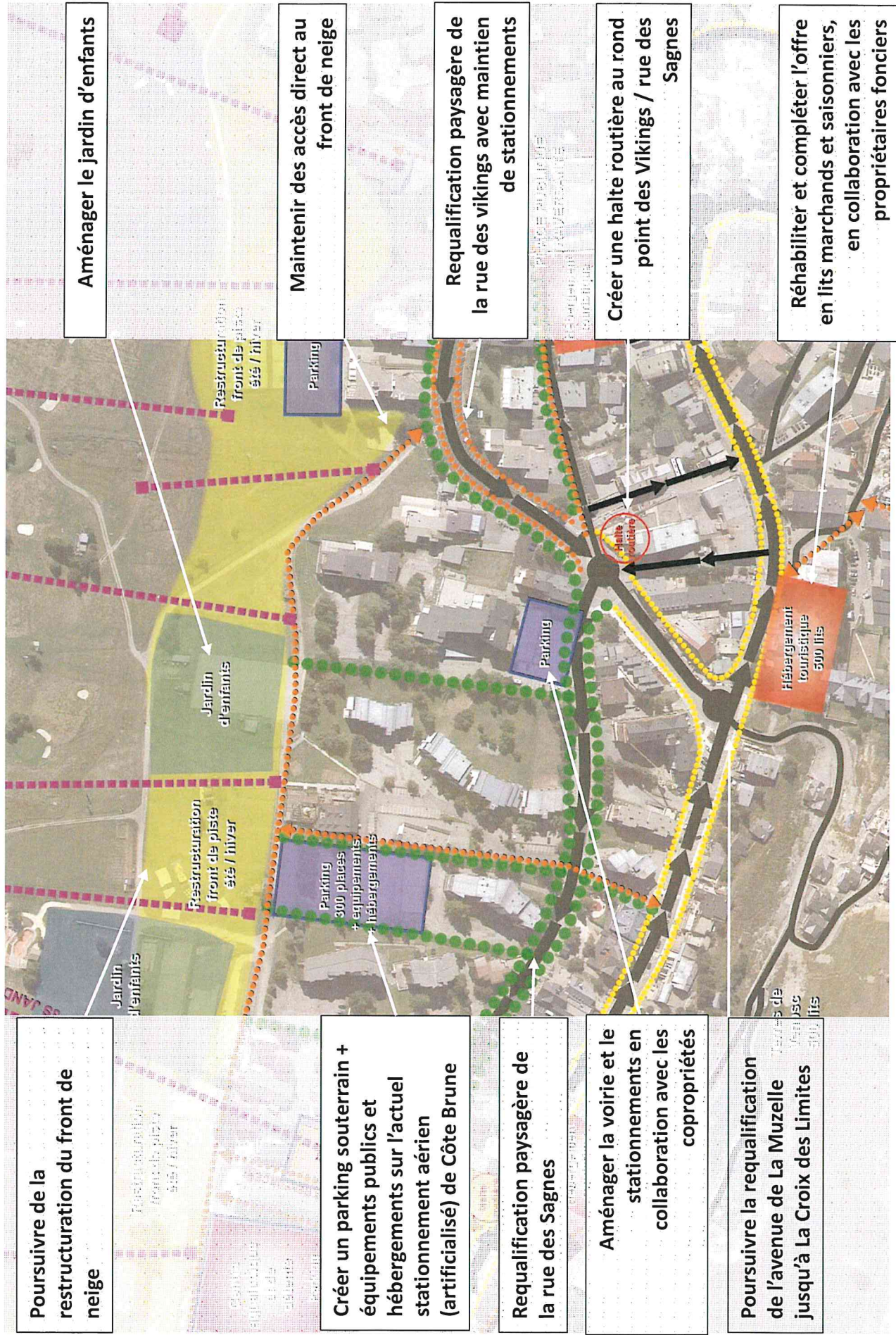
**Aménagement d'une zone de lits touristiques et de parkings publics**

# SECTEUR - PLACE DES DEUX ALPES





# SECTEUR – CÔTE BRUNE / CROIX DES LIMITES / RUE DES VIKINGS



**Poursuivre de la reconstruction du front de neige**

**Aménager le jardin d'enfants**

**Restructuration front de piste été / hiver**

**Jardin d'enfants**

**Maintenir des accès directs au front de neige**

**Créer un parking souterrain + équipements publics et hébergements sur l'actuel stationnement aérien (artificialisé) de Côte Brune**

**Requalification paysagère de la rue des Sagnes**

**Requalification paysagère de la rue des vikings avec maintiens de stationnements**

**Aménager la voirie et le stationnements en collaboration avec les copropriétés**

**Créer une halte routière au rond point des Vikings / rue des Sagnes**

**Poursuivre la requalification de l'avenue de La Muzelle jusqu'à La Croix des Limites**

**Réhabiliter et compléter l'offre en lits marchands et saisonniers, en collaboration avec les propriétaires fonciers**

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

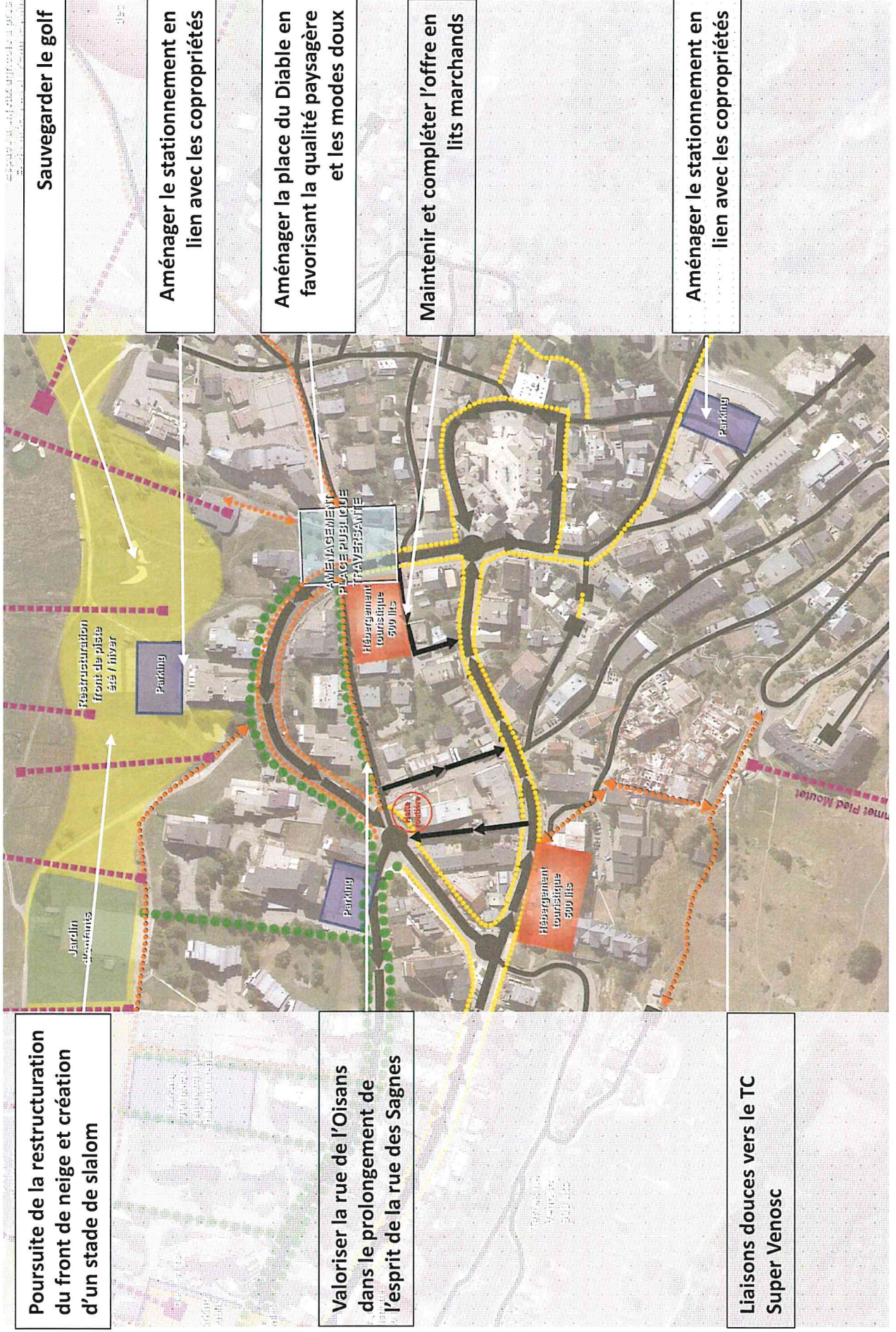
Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 038-200064434-20220214-DEL2022017-DE

# SECTEUR – CÔTE BRUNE / CROIX DES LIMITES / RUE DES VIKINGS



**Poursuite de la restructuration du front de neige et création d'un stade de slalom**

**Valoriser la rue de l'Oisans dans le prolongement de l'esprit de la rue des Sagnes**

**Liaisons douces vers le TC Super Venosc**

**Sauvegarder le golf**

**Aménager le stationnement en lien avec les copropriétés**

**Aménager la place du Diable en favorisant la qualité paysagère et les modes doux**

**Maintenir et compléter l'offre en lits marchands**

**Aménager le stationnement en lien avec les copropriétés**

# SECTEUR – LES BANCHETS

Déplacer la TC Venosc village pour faciliter l'accès centre station et skieur

Finaliser l'aménagement du front de neige au niveau de la RM du Diable

Maintenir du stationnement de proximité rue du Ser Palor

Améliorer la desserte et les liaisons douces entre le site des Perrons et le cœur station

Piste de secours vers Saint Christophe puis la vallée

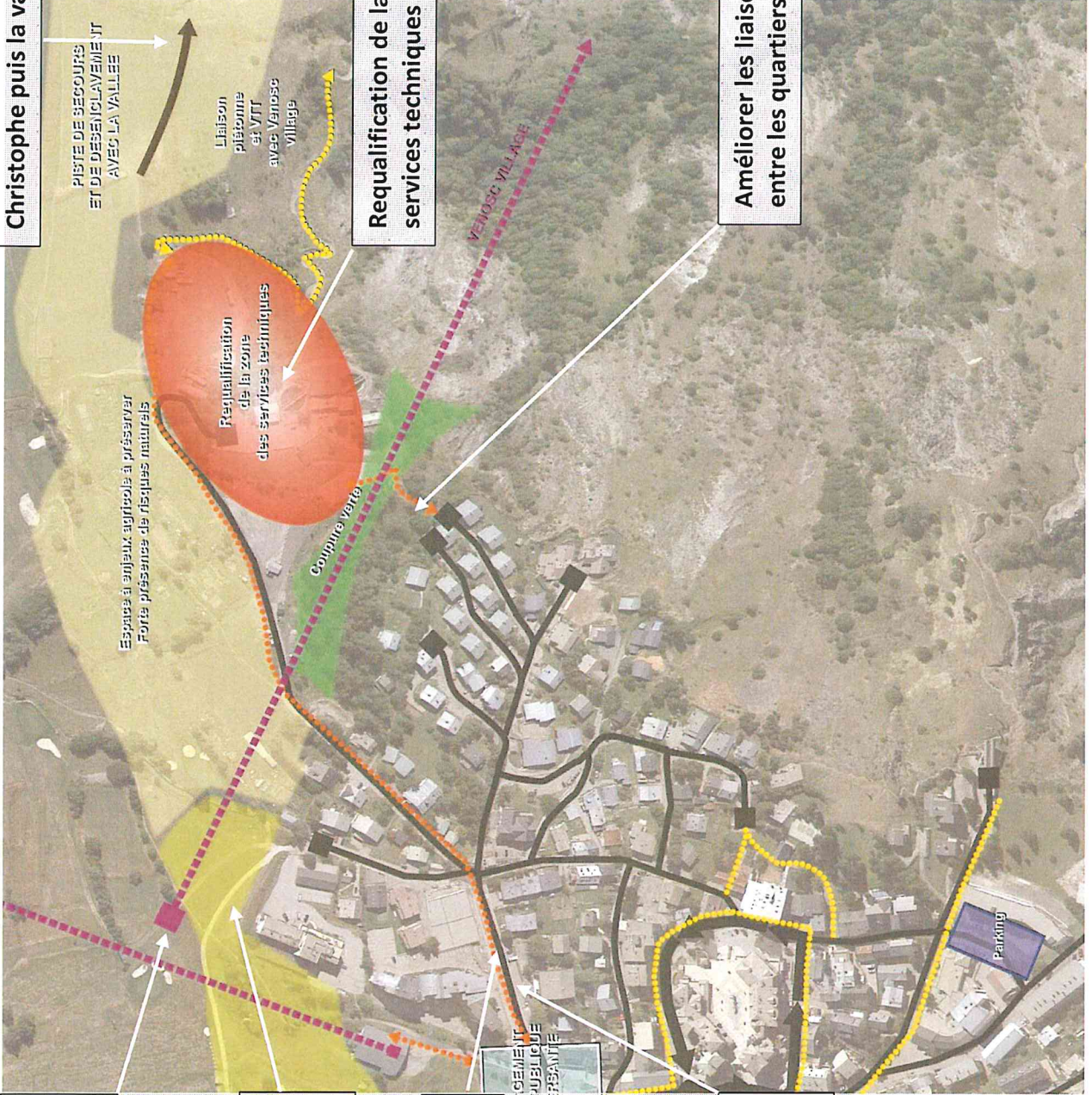
PISTE DE SECOURS ET DE DESENGLAVERMENT AVEC LA VALLEE

Espace à enjeux agricoles à préserver Forte présence de risques naturels

Requalification de la zone des services techniques

Requalification de la zone des services techniques

Améliorer les liaisons douces entre les quartiers



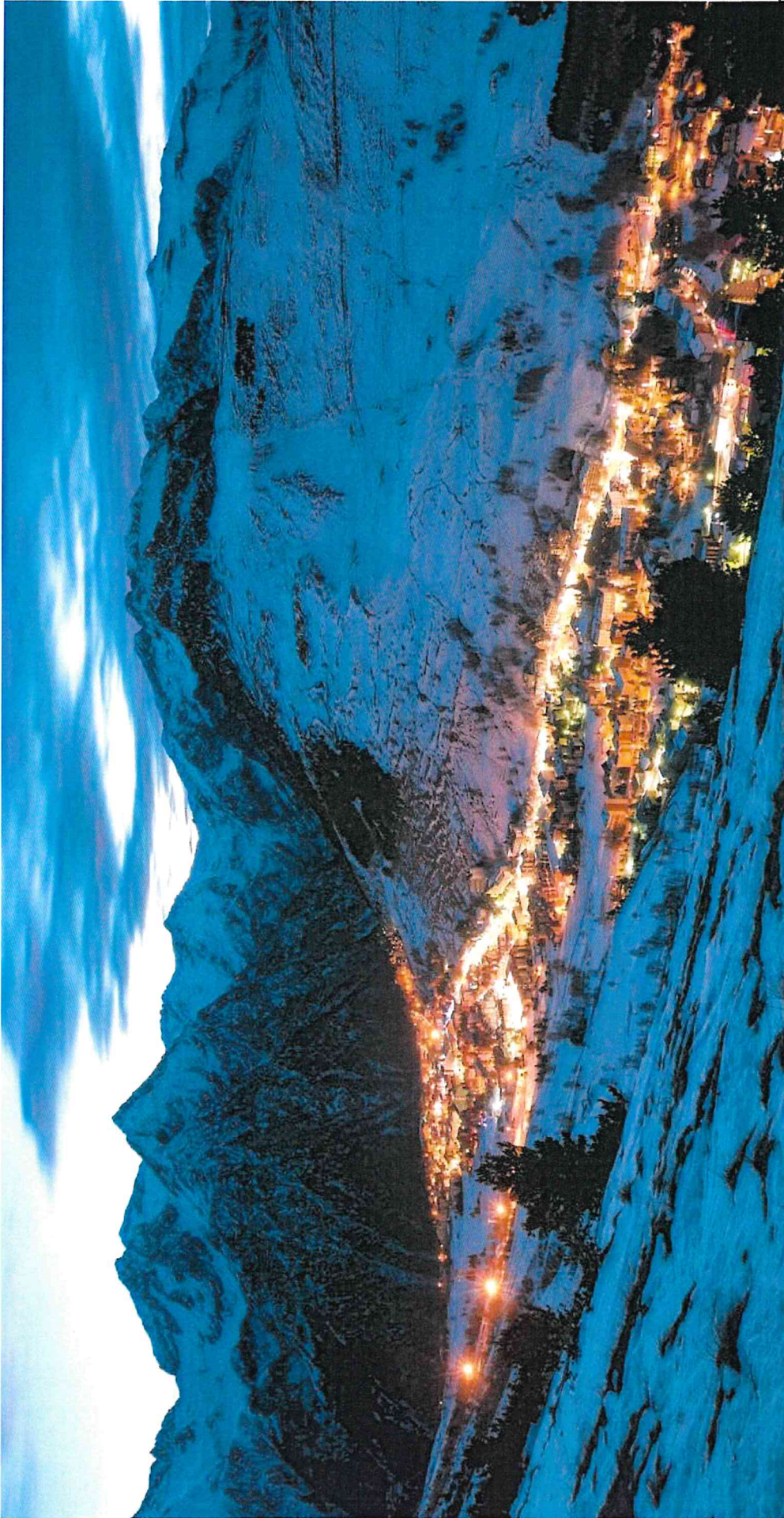
Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 038-200064434-20220214-DEL2022017-DE



SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA STATION DES 2 ALPES

2 ALPES 2040

COMMUNE **les 2 alpes**  
Mont de Lans - Venosc